

Athées et musulmans en force

L'Etat de Fribourg se penche sur ses rapports avec des communautés en mutation



Avec les personnes sans appartenance religieuse, les musulmans ont enregistré la plus forte augmentation en matière d'effectifs ces sept dernières années dans le canton de Fribourg.

MARC-ROLAND ZOELLIG

Religions Si le catholicisme romain reste largement majoritaire dans le canton de Fribourg, on y trouve aussi de plus en plus de gens sans appartenance religieuse et de musulmans. Les premiers ont vu leur nombre croître de plus de 60% entre 2010 et 2017 et sont désormais 46 500, dépassant les protestants. Quant aux adeptes de l'islam, ils tutoient la barre des 11 000 personnes (+50% par rapport à 2010) et représentent désormais environ 4% de la population cantonale. Le nombre de catholiques a quant à lui augmenté de 9% – en raison notamment de l'immigration portugaise – et s'établit aujourd'hui à un peu moins de 154 600 âmes. La communauté juive a, elle, disparu des tables officielles faute de représentants.

Ces chiffres ressortent d'un rapport rédigé par la chercheuse Mallory Schneuwly Purdie, docteure en sciences et sociologie des religions, mandatée par le Conseil d'Etat fribourgeois après le dépôt, en 2017, d'un postulat du député PDC Christian Ducotterd. L'élu grolleysan, qui avait notamment réclamé une analyse de l'encadrement des communautés religieuses musulmanes, souhaitait que cette

question soit également abordée sous l'angle sécuritaire, en relation avec l'islam radical et le djihadisme.

Besoins spécifiques

Le Gouvernement cantonal avait toutefois rejeté cette optique, lui préférant une approche plus institutionnelle, centrée sur les rapports entre l'Etat et les communautés confessionnelles non reconnues – à l'heure actuelle, seules les Eglises catholique romaine et évangélique réformée disposent d'un statut de droit public dans le canton de Fribourg.

Comme le rappelle la Dr Schneuwly Purdie, la société helvétique connaît une diversité religieuse toujours plus grande. Dans ce contexte, la question qui se pose – à Fribourg comme dans d'autres cantons – est celle de la reconnaissance d'utilité publique de certaines communautés confessionnelles autres que celles traditionnellement implantées en Suisse ou, à défaut, de l'octroi à ces communautés de prérogatives de droit public. Ceci afin de répondre à leurs exigences spécifiques en matière d'accompagnement spirituel (aumônerie), d'instruction religieuse à l'école, d'accès à des lieux de culte ou encore de rituels funéraires. «Des besoins de quelques individus isolés, nous sommes passés aux besoins de groupes parfois démographiquement importants», constate la chercheuse.

Risque d'actions extrêmes

D'après elle, une révision de la loi sur les relations entre les Eglises et l'Etat apparaît comme nécessaire. Cette législation date d'une trentaine d'années, relève pour sa part le Conseil d'Etat. Elle débouche sur certaines carences pouvant «susciter un malaise, être source d'inégalités de traitement et créer des incompréhensions», diagnostique-t-il. «Par accumulation, le risque est important qu'elles engendrent des actions passionnées, déraisonnables ou même extrêmes.» Celles-ci pourraient à leur tour engendrer, de la part de l'Etat et de la population majoritaire, un réflexe sécuritaire et des mesures de surveillance.

Le Conseil d'Etat estime donc que certaines conditions portant à l'octroi de prérogatives de droit public à une communauté confessionnelle pourraient être modifiées. Mais, faisant siennes les conclusions de Mallory Schneuwly Purdie, il prévoit aussi l'introduction de nouvelles conditions à un tel octroi, telles la transparence du financement ou la maîtrise d'une langue officielle du canton par les responsables religieux. La signature d'une déclaration d'engagement à respecter l'ordre juridique suisse, dont font partie des droits tels que l'égalité, la liberté de croyance et de conscience, la liberté d'association ou la liberté de mariage est aussi envisagée.

Le rapport de la Dr Schneuwly Purdie a été transmis au Grand Conseil, qui en débattrait lors d'une de ses prochaines sessions.